

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2022-500

1. Intitulé du projet

Valorisation environnementale des infrastructures portuaires de Basse-Terre-Plan de relance

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Grand Port Maritime de Guadeloupe

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Pierre Chalus Président du Directoire

RCS / SIRET

7 9 4 5 3 8 5 2 0 0 0 0 1 4

Forme juridique

Établissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
15. Récifs artificiels	Mesure de valorisation : éco-conception des ouvrages sous -marins par l'immersion de structures légères facilement remplaçables (type herbiers artificiels et éco-récifs)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Souhaitant dynamiser la biodiversité présente au sein du port de Basse-Terre et réaménager l'espace visuel de la zone Sud du port de Basse-Terre, le GPMG envisage la démolition partielle des poutres de l'appontement vedette, la valorisation du duc d'Albe obsolète et la réalisation d'une éco-conception des ouvrages sous -marins par l'immersion de structures légères facilement remplaçables (type herbiers artificiels & éco-récifs):

-Zone 1 : Herbiers inter-pieux sur 50 ml et 2,5 m de hauteur sur 5 rangées (125 m² et 250 ml d'herbiers)

-Zone 2 : Herbiers palplanche sur 25 ml et 2 m de hauteur sur 4 rangées (50 m² et 100 ml d'herbiers)

-Zone 3 : 6 récifs auto-lestés de 2 à 4 tonnes par unité

Des structures favorisant le repos de l'avifaune seront également installées sur l'extrémité de l'appontement (poutres et platelage conservés sur les 5 dernières files de pieux) et au droit du duc d'albe.

L'estacade située dans le coin Nord de la plage existante sera également réhabilitée pour permettre aux piétons d'observer la zone mise en valeur.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de développer une stratégie de préservation et de dynamisation des habitats et des espèces de la circonscription portuaire de Basse-Terre tout en valorisant l'interface ville-port.

Ce projet présente donc plusieurs objectifs :

- Réaménager l'espace visuel de la zone Sud du Port de Basse-Terre ;
- Préserver et dynamiser la biodiversité installée au cours des années sur les ouvrages ;
- Envisager des solutions d'interface ville-port pour sensibiliser le grand public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage de la démolition envisagé est le suivant :

- Démonter les supports métalliques, les défenses d'accostage et bollards ;
 - Élinguer les poutres avec une grue sur ponton flottant et découper les poutres ;
 - Inspection sous-marine (ramassage de débris & campagne de mesure de potentiel sur structure métalliques)
- La démolition nécessitera plusieurs mois de travaux et les moyens suivants : un appontement flottant/berge et une grue (charge maximale env. 4 tonnes) ; des systèmes de récupération des déchets; du matériel de découpe acier et béton et une vedette
- L'installation de la plateforme avifaune se fera sur l'extrémité la plus au large de l'appontement, non déséquipée de ses poutres

La pose des éco-conceptions des ouvrages sous-marins consistera en :

- Zones 1 et 2 : Préparation des pieux et palplanche sur 2 à 2,5 m de hauteur à mise en place de point d'accroche (douille, anneaux splités ou autre) - Mise en tension des sangles entre les pieux (4 à 5 rangées) - Fixation des herbiers par perçage / scell
- Zone 3 : Grutage par voie terrestre ou marine des récifs artificiels (après étude de stabilité notamment en période cyclonique)

La réhabilitation du duc d'Albe en structure de repos avifaune impliquera :

- Réalisation de soudures de doublantes acier, et ajout d'une protection cathodique
- Réalisation d'un piquage et reprise de bétonnage en sous-face de la dalle

La réhabilitation de l'estacade implique la dépose de 2 bollards, la construction d'un promontoire d'observation type

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La zone des récifs artificiels sera délimitée par la pose de 3 bouées de balisage sphériques (ø400 mm).

Les récifs artificiels ne nécessiteront pas d'entretien particulier en phase d'exploitation.

La zone de Basse-Terre est un lieu de passage et d'usages, cet espace présente un potentiel d'exposition important (zone littorale, place portuaire, centre-ville). Pour valoriser cet espace et en faire un véritable espace d'intérêts, le GPMG envisage dans un deuxième temps que:

- Les infrastructures partiellement supprimées (chapiteau des quais Vedette) seront utilisées comme support pour des œuvres d'art;
- Un espace dédié à la contemplation du large et des œuvres d'art sera créé;
- La promenade littorale au Sud du port de Basse-Terre sera rénovée et enjolivée avec notamment un promontoire d'observation pour les visiteurs;
- Une exposition ville-port de Basse-Terre sur les supports existants (clôture) sera créée;
- Des structures terrestres végétalisées seront mises en place.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*Projet soumis à déclaration au titre des articles L. 214-1 et suivants du Code de l'environnement (au titre de la 4.1.2.0)
Projet soumis à permis de démolir**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur /largeur du quai Vedette	52 m / 6 m
Superficie duc d'albe à réhabiliter	10 m ²
Nbre de bollards / défenses d'accostage à déposer (quai Vedette+duc d'Albe+estacade)	8 bollards / 5 défenses
Nombre de poutres à déposer (quai Vedette)	22 unités
Superficie du promontoire d'observation	75 m ²
Superficie zone 1 - Herbier inter-pieux (sur paroi verticale)	125 m ² sur 50 ml (eq. 250 ml herbiers)
Superficie zone 2 - Herbier artificiel palplanche (sur paroi verticale)	50 m ² sur 25 ml (eq. 100 ml herbiers)
Zone 3 - Récifs sous-marin (sur fond marin)	6 unités de 2 à 4 tonnes

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Quai Vedette
Zone Sud
Port de Basse-Terre
Boulevard Maritime
97100 Basse-Terre

Coordonnées géographiques¹Long. 61°43'58"O Lat. 15°59'43"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Basse-Terre

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 1 "Ravine salée" localisée à 3 km de la zone de projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APPB le plus proche est à plus de 5 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Basse-Terre
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet se situe à plus 1,5 km des aires d'adhésion du parc national de Guadeloupe. Elle se situe sur un espace littoral du sanctuaire AGOA.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Basse-Terre est un territoire ayant fait l'objet d'un classement sonore des infrastructures de transports terrestres en date de juin 2018
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se trouve au sein des périmètres de protection (<500 m) de douze monuments historiques classés ou inscrits de Basse-Terre.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN de Basse-Terre a été modifié par arrêté d'approbation du 16 avril 2019.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sols pollués recensé sur géorisque
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone de répartition des eaux en Guadeloupe
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit sur la commune de Basse-Terre
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 en Guadeloupe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé sur la commune de Basse-Terre

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau ni en phase de travaux, ni en phase d'exploitation
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Considérant la nature des travaux de démolition et les méthodes de pose des éco-conceptions (accrochage sur structures existantes et récifs auto-lestés) et de réhabilitation du duc d'Albe et de l'estacade, les masses d'eau souterraines ne seront ni modifiées, ni impactées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit des travaux de démolition (dépose des 22 poutres du quai Vedette, de 8 bollards et 5 défenses). Les méthodes de démolition envisagées assureront pleinement la récupération des déchets et leur traitement (mise en décharge), avec notamment l'utilisation d'une bache flottante (récupération des déchets sous le duc d'Albe et l'apportement lors de la dépose des poutres); l'aménagement d'un lieu de stockage dédié terrestre; et l'inspection visuelle sous-marine pour vérifier l'absence de déchets post-travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique la mise en place d'herbiers biomimétiques (350 ml au total) en fibre de coco, 6 unités de récifs artificiels autonomes de 2 à 4 tonnes en éco-béton (coquilles d'huîtres) et 3 plate-formes avifaune. La réhabilitation de l'estacade nécessite l'apport d'environ 126 m3 de graves non traitées et d'environ 27 m3 de béton pour la coulage de l'escalier.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de démolition et de réhabilitation seront hors d'eau et des mesures d'évitement seront prises pour empêcher tout départ à l'eau de matériaux. La pose des éco-conceptions sera encadrée précisément par une équipe de plongeurs. Les travaux entraîneront des perturbations temporaires et faibles sur la faune environnante (dérangements liés aux bruits, aux activités). Le projet n'entraînera pas de destruction directe, ni de dégradation du milieu. Le projet cherche à dynamiser la biodiversité portuaire par la mise en place d'habitats adaptés aux espèces en place. (impacts positifs en phase exploitation)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 en Guadeloupe.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet implique une consommation d'espace terrestre d'environ 60 m² associée au nouveau dallage d'accès au promontoire d'observation créé. Ces surfaces sont déjà artificialisées à l'état initial.</p> <p>Le projet implique une consommation d'espace maritime d'environ 10 m² uniquement associée à la pose des 6 unités de récif.</p> <p>La mise en œuvre des herbiers biomimétiques sur les parois verticales des structures existantes ne consommera pas d'espace maritime.</p> <p>Les travaux de démolition n'impliqueront pas de libération d'espace.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Basse-Terre n'est concernée par aucun PPRT, d'après sa fiche communale d'informations sur les risques et les pollutions datant du 6 novembre 2019.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est soumise à un aléa de houle cyclonique moyen à fort et un aléa inondation moyen. C'est une zone soumise à des prescriptions individuelles et/ou collectives par le PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le trafic associé à la réalisation des travaux, l'apport de matériaux et l'évacuation des déchets, est estimé à une cinquantaine de camions sur 6 mois de travaux.</p> <p>Le projet nécessitera également l'utilisation d'une vedette et d'une barge (équipée d'une grue) sur site.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront source de nuisances sonores équivalentes aux travaux de génie civil classiques. L'opération la plus bruyante sera la découpe des poutres, dont la nuisance sonore est estimée à 100 dB (durée maximum 4 semaines durant les horaires diurnes du chantier).</p> <p>La zone de projet est localisée au sein du port de Basse-Terre, qui est déjà source de nuisances sonores liées aux activités et trafics associés de ce dernier.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Considérant la nature des travaux, le projet n'engendrera aucune nuisance olfactive spécifique.</p> <p>La zone de projet est localisée au sein du port de Basse-Terre, qui peut être source de nuisances olfactives occasionnelles. Toutefois, considérant la nature de leurs activités, ces nuisances olfactives restent faibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera potentiellement des vibrations temporaires (1 à 2 semaines) lors du compactage des remblais liés à la réhabilitation de l'estacade. Ces vibrations seront limitées aux horaires de chantier.</p> <p>La zone de projet n'est pas concernée par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront réalisés uniquement de jour.</p> <p>La zone portuaire et sa route d'accès sont éclairées.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront source de pollutions atmosphériques équivalentes aux travaux de génie civil classiques. Ces pollutions seront liées à l'utilisation des engins de travaux uniquement et au trafic associé à la réalisation des travaux (une cinquantaine de camions sur 6-7 mois).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux n'impliquent aucun rejet liquide.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux n'impliquent aucun effluent.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit des travaux de démolition, qui impliquent la dépose des 22 poutres du quai Vedette, de 8 bollards et 5 défenses.</p> <p>Ces déchets non dangereux et inertes seront récupérés et traités en décharge.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La totalité ou une partie de zone de projet sont situées dans les périmètres de protection de douze monuments historiques. Considérant la planitude de la zone, une covisibilité ou intervisibilité est peu probable. Le projet a pour objectif d'améliorer l'aspect visuel de l'interface ville-port.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des travaux ne modifiera pas les activités portuaires adjacentes, qui seront maintenues pendant toute la durée du chantier (6 à 7 mois). Seule une petite zone de la plage sera rendue inaccessible lors de la réhabilitation de l'estacade. Toutefois, cela n'empêchera ni l'accès, ni l'utilisation de la plage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A date, les incidences du projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'objectif principal du projet étant de dynamiser la biodiversité du port de Basse-Terre, les impacts attendus sont positifs, directs et indirects et permanents. Les mesures mises en place concernent essentiellement la phase travaux afin d'éviter et réduire les nuisances lors de l'installation des éco-récifs, des herbiers biomimétiques et lors des travaux de rénovations visant à la création de supports pour l'avifaune. Des protections sous les quais seront mises en place pour éviter la chute de matériaux lors des travaux sur les parties aériennes des quais. Les matériaux et produits utilisés respecteront les normes françaises. La pose des herbiers biomimétiques se fera avec précision par des plongeurs immergés qui choisiront le type de fixation et la profondeur maximale de pose pour éviter toute gêne pour les coraux parfois présents à partir de 2m de profondeur. L'installation des éco-récifs se fera sous la surveillance de plongeurs et via des outils porteurs permettant une vitesse de descente maîtrisée, ce qui permettra d'éviter les risques d'écrasements des espèces de fonds meubles et une réduction des matières mises en suspension. L'accès au quai croisière sera maintenue évitant tout impact sur l'activité. Les travaux auront lieu sur les plages horaires de l'activité diurne du quai, le porteur de projet privilégiera les engins, dispositifs et procédés avec des émissions admissibles.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Eu égard aux éléments mentionnés ci-avant, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

L'objectif du projet est une amélioration des conditions environnementales pour la biodiversité portuaire et l'interface ville/port. Les impacts attendus sont des impacts positifs en phase d'exploitation sur le long terme.

Le projet n'est pas de nature à impacter négativement des espèces protégées.

Le projet fera l'objet dans dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 4.1.2.0)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Pointe-à-Pitre

le.

23 MAI 2022

Signature

Le Président du Directeur Régional
Jean-Pierre CHALUS



